

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 juin 2025 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 356 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 420 rue du Sud, le remplacement des enseignes, dont la hauteur maximale proposée soit de 1,58 mètre alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que la hauteur ne doit pas dépasser 1,5 mètre; et que la largeur maximale du lettrage de l'ensemble du panneau proposé soit de 5,48 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que la largeur ne doit pas dépasser 3,6 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 14 mai 2025.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA